

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Le Monde Des Petits Aventuriers inc.	Numéro de permis 2023112	Date d'inspection Le 30 avril 2025	
Nom de l'établissement Le Monde Des Petits Aventuriers inc.		Numéro de téléphone (506) 284-6418	
Adresse 9 rue Violette Saint-Quentin NB E8A 2B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	01 mai 2025	30 avr. 2025
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
- La lacune est maintenant conforme. - Le ratio ne fut pas vérifié, car le suivi, ça fait par courriel.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 avril 2025

Date

original signé par
Marie-Pier Lurette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 avril 2025

Date